



FONDS D'EXPERIMENTATION POUR LA JEUNESSE (FEJ)



APPEL A PROJETS OUTRE-MER n°3

« JURY : MODE D'EMPLOI »

Phase 1 : pré-sélection des projets

I. Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ), créé en 2009, met l'expérimentation au service des politiques de jeunesse. Il a pour objet de favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il finance des actions innovantes répondant aux besoins prioritaires des jeunes. Ces expérimentations associent une structure porteuse du projet à un évaluateur externe, le but étant de pouvoir apporter la preuve de la réussite d'un nouveau programme avant son éventuelle généralisation. A ce jour, plus de 545 projets expérimentaux sont soutenus et bénéficient à près de 462 000 jeunes.

Les jurys ont pour but de procéder à un examen de chaque projet afin d'en apprécier l'intérêt expérimental. A cette fin, voir la fiche récapitulative sur les caractéristiques de l'expérimentation sociale jointe[1].

La méthodologie de l'appel à projets est en **deux temps** :

[1] Pour plus de précisions, http://www.experimentationsociale.fr/spip.php?page=articles-liste&id_rubrique=10

Dans la **première phase (d'avril à juillet 2012)**, il s'agit pour les structures de présenter un pré-projet. Parallèlement, un appel à candidature est lancé en direction des évaluateurs potentiels compétents.

Suite à leur sélection par des jurys, les projets et les équipes d'évaluation retenues seront invités à collaborer pour présenter ensemble un projet définitif d'expérimentation dans le cadre de la **deuxième phase (de juillet à octobre 2012)** à l'issue de laquelle sera à nouveau organisé un jury pour retenir les meilleurs projets.

II. Modalités de fonctionnement des jurys de première phase

L'organisation et l'animation de ces jurys est assurée par la Mission d'Animation du FEJ et la Délégation Générale à l'Outre-mer

- **Jury de pré-sélection des projets (4 et 5 juillet 2012) : ce jury est destiné à analyser sur le fond la qualité de la réponse apportée par le projet à la problématique soulevée dans l'appel à projets**. Ce jury est composé de personnalités qualifiées et d'acteurs de terrain, mais également sur les politiques publiques et leur évaluation.

Ce jury doit procéder à une sélection des meilleurs dossiers en se basant sur l'originalité et la valeur ajoutée des réponses apportées, et leur capacité à produire des enseignements généralisables. Le jury sera également attentif à la construction du projet (méthodologie rigoureuse, pertinence de l'équipe projet, partenariats pressentis, etc.).

Le jury pré-sélectionnera les projets à plus fort potentiel et dans cette phase pourra faire des préconisations claires aux porteurs de projet pour les améliorer si besoin.

S'agissant des DOM, le jury pourra utiliser l'avis local sur chaque projet : l'avis des sous-préfets cohésion sociale et jeunesse sera recueilli en amont sur la solidité de la structure candidate et sur le caractère novateur du projet pour le territoire. Le sous-préfet sollicitera utilement l'appui du coordinateur local du FEJ.

- **Jury de pré-sélection des équipes évaluatrices (jury dématérialisé) : ce jury est destiné à identifier les meilleures équipes évaluatrices,** Ce jury est composé de personnalités reconnues pour leur connaissance des problématiques ultramarines ainsi qu'en matière d'évaluation des politiques publiques.

III. Modalités de participation au jury de pré-sélection des projets (phase 1)

1) en amont du jury : téléchargement, lecture et analyse des projets

Il sera demandé à **chaque membre du jury d'être le *rapporteur* de plusieurs projets**, qui lui seront désignés par numéro. Chaque rapporteur devra aller les **télécharger sur un extranet ouvert à cet effet**. Il procèdera à leur analyse approfondie afin d'en évaluer la pertinence et les présentera avec son avis le jour du jury.

Pour faciliter la restitution de l'étude des projets, **une grille d'appréciation sera fournie**, le juré y consignera son appréciation sur chaque projet en notant chaque item de 1 à 5 (5 étant la meilleure note) et en prenant position sur la nécessité ou non de le retenir.

2) le jour du jury

Le jury de phase 1 de pré-sélection des projets aura lieu les 4 et 5 juillet 2012 à 9h30 à la DéGéOM, salle Schœlcher, 27 rue Oudinot, 75007 Paris (métro Duroc ou Saint-François Xavier).

Lors du jury, après présentation des projets et discussion, les membres :

- **émettront une appréciation sur chacun des projets,**
- **établiront une liste des projets présélectionnés,**

Les jurys sont organisés par grandes thématiques.

N.B. :
Règle de confidentialité **: en tant que membre du jury, il vous est demandé de garder la confidentialité sur les expertises et appréciations des projets.**

Règle de conflit d'intérêt **: lorsqu'un membre de jury est partie prenante d'un projet examiné par son jury, il devra en faire état et ne pas prendre part aux débats.**
La Mission d'Animation du FEJ et la DéGéOM tiendront compte de cet aspect en répartissant les projets aux rapporteurs (qui devront signaler le cas échéant un conflit d'intérêt qui n'aurait pas été identifié).

IV. Un espace dédié aux membres des jurys sur l'Extranet

Les jurés pourront **accéder à tous les documents nécessaires pour préparer les jurys en se connectant sur l'Extranet du site** http://www.experimentationsociale.fr/spip.php?page=extranet
.

L'accès à l'extranet se fait en cliquant sur la page « accès à l'extranet du FEJ » qui apparaît sur la droite sous la rubrique « services ». Il vous faut ensuite cliquer sur « se connecter à l'extranet » en haut à droite de la page et indiquer les codes d'accès suivants :

Les codes d'accès sont pour l'Identifiant : JURYAPDOM3 et le Mot de passe : APDOM32012

➔ **Dans l'espace « consulter un projet»,** chaque juré pourra **télécharger les dossiers** de tous les projets déposés et en premier lieu ceux pour lesquels ils sont rapporteurs. Les projets apparaissent en sélectionnant dans la liste des appels à projets indiquant « appel à pré projets outre-mer numéro 3», et ensuite en indiquant le numéro de projets. Elles seront identifiées à l'aide d'un numéro de dossier de type «PP_EXPE_DOM3_XX ».

➔ **Dans l'espace « boite à outils »,** les jurés pourront obtenir le **modèle de grille d'analyse**. Ce modèle pourra être téléchargé sur votre ordinateur afin d'être complété pour chaque dossier de candidature examiné par le rapporteur.

Cette fiche, une fois complétée, nous vous remercions de transmettre la fiche à la Mission d'Animation du FEJ avant la tenue du jury, soit au plus tard **le mardi 3 juillet midi**, à l'adresse suivante : fonds-jeunes@jeunesse-sports.gouv.fr ; en indiquant dans l'objet du mail « APDOM3 » et sauvegardant le fichier avec le numéro du projet concerné.

Merci aussi de venir le jour du jury avec une copie papier de vos fiches.

V. Défraiement

Les frais occasionnés par les déplacements seront remboursés sur présentation des justificatifs de transport (tarif économique) et d'hébergement le cas échéant. Les demandes de remboursement sont à transmettre
La mission d'animation du FEJ
Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative
95, avenue de France
75650 PARIS CEDEX 13